



Société anonyme au capital de 1 611 465,60 euros
Siège social : 72C route de Thionville - 57140 WOIPPY
552 064 933 R.C.S. METZ

ABL Diagnostics annonce la signature d'un avenant au contrat d'Equity Line et de prêt de titres entre son actionnaire principal ABL SA (Luxembourg) et Alumni Capital

- Mise en place d'un prix plancher de 4,50 € par action pour tout nouveau tirage
- Réduction de la taille maximale des tirages de 50 000 à 2 500 actions
- Restitution immédiate de 98 026 actions prêtées et arrêt définitif de tout nouveau prêt de titres
- Instauration de limites strictes de cession quotidienne et mensuelle sur le marché

Woippy, France – 27 juillet 2026 – ABL Diagnostics (Euronext Compartiment B – ISIN : FR001400AHX6), société spécialisée dans le diagnostic in vitro, annonce la conclusion, le 23 juillet 2026, d'un avenant (Amended and Restated Equity Line and Share Loan Agreement) révisant le contrat initial d'Equity Line et de prêt de titres du 16 octobre 2025. Cet accord révisé a été conclu entre son actionnaire de contrôle, Advanced Biological Laboratories (ABL) SA (« ABL Lux »), et les fonds Alumni Capital LP et Alumni Capital Limited (ensemble « Alumni Capital »).

Contexte et objectifs de l'avenant :

L'accord initial du 16 octobre 2025 portait sur la faculté pour ABL Lux de céder à Alumni Capital un nombre maximal de 1 128 026 actions ordinaires d'ABL Diagnostics (soit l'engagement total ou Commitment Amount), assorti d'un prêt de titres consenti par ABL Lux à Alumni Capital pour faciliter la gestion de sa position.

Les parties ont convenu de modifier les modalités du dispositif afin d'en ajuster les conditions d'exécution sur le marché, d'instaurer un prix plancher d'émission et d'organiser le remboursement progressif du prêt de titres.

Depuis la mise en place de l'accord initial en octobre 2025, ABL Diagnostics a poursuivi son développement opérationnel et commercial, avec notamment l'élargissement de son portefeuille de solutions de diagnostic, le renforcement de sa présence internationale, l'amélioration de sa rentabilité et la réalisation d'opérations stratégiques destinées à soutenir sa croissance à long terme. Dans ce contexte, les parties ont souhaité adapter les modalités de l'accord afin qu'il reflète davantage le profil actuel de la Société.

Principales caractéristiques de l'accord révisé :

1. Restitution du prêt de titres (Share Loan)

Restitution immédiate : Alumni Capital s'est engagé à restituer 98 026 actions prêtées à ABL Lux dans un délai de 48 heures suivant la signature, ramenant le solde du prêt à 30 000 actions au 27 juillet 2026.

Calendrier de restitution du solde : Le solde restant fera l'objet de restitutions échelonnées selon le calendrier suivant :

- 10 000 actions au 23 août 2026 ;
- 10 000 actions au 23 septembre 2026 ;

- 7 500 actions au 23 octobre 2026 ;
- 2 500 actions au 16 octobre 2027 (solde résiduel conservé à des fins strictement techniques de règlement-livraison jusqu'à l'échéance du contrat).

Interdiction de nouveau prêt : L'accord prévoit expressément qu'aucune action supplémentaire ne pourra être prêtée à Alumni Capital à l'avenir.

Pris dans leur ensemble, ces aménagements conduisent à un encadrement significativement plus strict du mécanisme d'Equity Line. Ils réduisent la taille des émissions potentielles, limitent fortement les possibilités de revente sur le marché, organisent la restitution progressive des titres prêtés et introduisent un prix plancher en dessous duquel aucun tirage ne pourra être réalisé.

2. Limites strictes de revente sur le marché (Disposal Limitations)

Afin d'encadrer les cessions réalisées par Alumni Capital sur le marché Euronext, les limites cumulatives suivantes sont désormais applicables :

Les cessions réalisées par Alumni Capital au cours d'une séance de bourse ne pourront excéder 25 % du volume quotidien transigé sur Euronext.

Sur les actions issues de nouveaux tirages ou prêtées : Pour toute action acquise ou empruntée postérieurement au 23 juillet 2026, les reventes d'Alumni Capital ne pourront dépasser :

- 2 500 actions sur 5 jours de bourse glissants ;
- 10 000 actions sur 30 jours calendaires glissants.

3. Réduction des tirages et Instauration d'un Prix Plancher (Floor Price)

Prix Plancher : ABL Lux ne pourra adresser de demande d'acquisition (Purchase Notice) à Alumni Capital que si le cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) des 5 jours de bourse précédant la demande est supérieur ou égal à 4,50 € par action (ABL Lux se réservant le droit d'augmenter ce prix plancher à sa convenance).

Réduction de la taille maximale des tirages : Le nombre maximal d'actions pouvant faire l'objet d'une notification de tirage (Purchase Notice Limitation) est réduit de 50 000 à 2 500 actions par notification. Un nouveau tirage ne peut être initié avant le règlement-livraison du précédent.

Prix d'acquisition : Le prix d'acquisition des actions par Alumni Capital est égal au plus bas cours coté (Bloomberg) sur une période de 5 jours de bourse s'achevant au plus tard 3 jours ouvrés avant la date de règlement, appliqué d'une décote de 20 % (soit un prix égal à 80 % du plus bas cours).

4. Échéance et frais

Durée : Le contrat prendra fin de plein droit le 16 octobre 2027. ABL Lux conserve la faculté de résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 5 jours ouvrés.

Frais d'avenant : Une indemnité forfaitaire de modification (Amendment Fee) de 4 000 USD est versée par ABL Lux à Alumni Capital à la date d'exécution.

Déclaration du Management :

Dr Chalom Sayada, Administrateur Délégué d'ABL SA (Luxembourg) et Directeur Général d'ABL Diagnostics : « Cet avenant constitue une évolution importante du cadre de notre Equity Line. Les nouvelles dispositions introduisent un prix plancher, réduisent très fortement la taille des tirages, organisent la restitution de la quasi-totalité des titres prêtés et encadrent désormais strictement les volumes pouvant être revendus sur le marché. Nous estimons que ce nouvel équilibre répond à notre volonté de disposer d'une solution de financement complémentaire lorsque les conditions de marché le permettent, tout en renforçant les protections offertes à nos actionnaires et la visibilité sur le fonctionnement du dispositif. »

Facteurs de risque :

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque spécifiques liés au dispositif d'Equity Line et aux opérations sur le marché :

Risque de dilution : Dans l'hypothèse où ABL Lux réaliserait de nouveaux tirages jusqu'à l'échéance du contrat le 16 octobre 2027, la mise sur le marché d'actions d'ABL Diagnostics est susceptible de provoquer une dilution de la participation des actionnaires existants.

Risque de pression baissière sur le cours : La revente sur le marché par Alumni Capital des actions acquises (bénéficiant d'une décote contractuelle de 20 % par rapport au plus bas cours sur 5 jours) ou prêtées peut exercer une pression baissière sur le cours de Bourse de l'action ABL Diagnostics.

Risque lié aux conditions de marché : Aucun tirage ne pourra être effectué si le cours moyen pondéré (VWAP) sur 5 jours de Bourse est inférieur au prix plancher de 4,50 €. En cas de dégradation des conditions de marché ou du cours de l'action en deçà de ce seuil, ABL Lux ne pourra pas mobiliser ce financement.

Absence de garantie de liquidité : L'existence de limites de revente (2 500 actions par 5 jours de Bourse / 10 000 actions par 30 jours calendaires) ne garantit pas l'absence d'impact sur la volatilité du titre sur le marché Euronext.

À propos d'ABL Diagnostics (ABLD)

ABL Diagnostics (ABLD) est une société internationale spécialisée dans les tests innovants de biologie moléculaire et les solutions globales destinées à ses clients :

- Détection par réaction de polymérisation en chaîne (PCR) – UltraGene ;
- Génotypage par séquençage de l'ADN – DeepChek®.

À la suite de l'acquisition des activités de TEXCELL, ABL Diagnostics étend ses activités dans le domaine des sciences de la vie en intégrant des expertises et des services dédiés à la virologie, aux essais de biosécurité et au développement biopharmaceutique.

ABL Diagnostics commercialise l'ensemble de sa gamme de produits à l'échelle mondiale grâce à sa propre force de vente et à un réseau de distributeurs exclusifs présents sur tous les continents. Ses clients sont des laboratoires hospitaliers, des laboratoires privés de référence ainsi que des chercheurs souhaitant mettre en œuvre des solutions de microbiologie innovantes et robustes.

Depuis le second semestre 2025, ABL Diagnostics commercialise également les produits et services de sa société sœur CDL Pharma dans le cadre d'un accord stratégique intragroupe.

Un portefeuille en constante expansion :

- VIH : tests de résistance aux traitements, incluant un kit de séquençage du génome complet ;
- SARS-CoV-2, tuberculose, hépatites B et C : solutions avancées de détection ;
- Microbiome et taxonomie : analyses basées sur l'ARN 16S/18S ;
- Autres cibles virales et bactériennes : panels complets de diagnostic moléculaire.

Solutions intégrées :

- Tests PCR syndromiques en temps réel ;
- Nadis®, dossier médical informatisé utilisé dans plus de 200 hôpitaux en France pour la prise en charge des patients atteints du VIH et des hépatites ;
- MediaChek®, kits de prélèvement d'échantillons cliniques.

ABL Diagnostics, dont le siège est situé à Woippy, est une société anonyme cotée sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris (Euronext : ABLD – ISIN : FR001400AHX6). Ses produits de biologie moléculaire génèrent des revenus récurrents et couvrent l'un des portefeuilles d'applications en microbiologie les plus complets du marché.

Contact

ABL Diagnostics SA Société anonyme au capital de 1 611 465,60 euros Headquarters : 72C route de Thionville - 57140 WOIPPY 552 064 933 R.C.S. METZ	Tel : +33 (0)7 83 64 68 50 Email : info@abldiagnostics.com https://www.abldiagnostics.com/
--	---